

Maisons-Alfort, le 9 décembre 2010

LE DIRECTEUR GENERAL

## AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,  
 de l'environnement et du travail  
 relatif à la demande de mise sur le marché  
 du produit : ZEROBACTER**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (qui reprend, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, les missions de l'Afssa et de l'Afsset) a accusé réception d'un dossier déposé par L.E.R.M INDUSTRIE de demande de mise sur le marché pour le nouveau produit **ZEROBACTER** et son avis est requis.

**Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.**

### CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Cette demande concerne la mise sur le marché du produit ZEROBACTER.

### CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit ZEROBACTER est un biocide de types 3 et/ou 4 composé de 10% v/v de Chlorure de dioctyl diméthyl ammonium, se présentant sous la forme d'un aérosol. Le détail des usages revendiqués n'est pas indiqué dans le dossier.

Nom ou description générique des substances active :	1) Chlorure de dioctyl diméthyl ammonium
N° CAS :	1) 5538-94-3
Types de produit :	3 et/ou 4

### CONSIDERANT

Que le courrier du 16/12/2008 exigeant les pièces ci-dessous est demeuré à ce jour sans réponse :

- Formulaire de demande administrative (Cerfa 11906\*02)
- Formulaire de composition intégrale (Cerfa 11908\*02)
- Formulaire d'usages revendiqués (Cerfa 11909\*02)
- Fiche de données de sécurité de la préparation
- Fiches de données de sécurité des formulants contenus dans la préparation.
- Attestation du fournisseur de la ou des substances actives s'engageant à fournir le demandeur
- Attestation du demandeur s'engageant à s'approvisionner chez les fournisseurs en substances actives identifiés
- Etiquette au format réel du produit
- Tests et essais démontrant l'efficacité du produit

**CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

*Les données fournies étant insuffisantes pour mener à bien l'évaluation, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet un avis défavorable à la demande de mise sur le marché n°20080620 du produit ZEROBACTER.*

**Marc MORTUREUX**

**Mots-clés :** 1<sup>ère</sup> demande, Chlorure de dioctyl diméthyl ammonium, TP3, TP4.